SÉCHERESSE 2026

DÉCLAREZ VOS SINISTRES AUPRÈS DE LA MAIRIE



Si votre habitation ou vos biens ont été endommagés à la suite de la sécheresse, **déclarez votre sinistre** en mairie.

DÉCLARATION À EFFECTUER AVANT LE 15 DÉCEMBRE 2026

Cette démarche est indispensable pour que la mairie puisse demander auprès des services de l'État

DE RECONNAISSANCE DE L'ÉTAT DE CATASTROPHE NATURELLE

UN FORMULAIRE EST DISPONIBLE EN MAIRIE

ou Scanner le QR code



FISSURES SUR LES MURS



DÉGRADATION DES SOLS



DÉFORMATION DES OUVERTURES



DÉGÂTS DIVERS

Votre déclaration permet à la commune d'agir pour obtenir la reconnaissance de catastrophe naturelle.

Le Liège
AU CŒUR DE LA TOURAINE

2026